# **PROCES VERBAL**



# 64ÈME ASSEMBLÉE GÉNÉRALE PRO VEYTAUX



©

26/04/2018

# Salle du Conseil Communal - Veytaux

La population veytausienne ainsi que les membres du comité et les membres de Pro Veytaux ainsi que les instances politiques de la région sont invités à cette assemblée. L'ordre du jour est disponible à l'entrée.

<sup>©</sup> Photo : Naye en feu - SDIS Riviera (octobre 2017)

# Table des matières

1.	ORDRE DU JOUR	3
2.	LA LISTE DES PRESENCES	3
3.	PROCES VERBAL DE LA 63 <sup>EME</sup> ASSEMBLEE GENERALE DU 20 AVRIL 2017.	3
4.	RAPPORT DU PRESIDENT	3
5.	RAPPORT DU CAISSIER	5
6.	RAPPORT DES VERIFICATEURS DES COMPTES	10
7.	DISCUSSION, APPROBATION DES RAPPORTS ET DECHARGE AU COMITE .	11
8.	NOMINATION DES VERIFICATEURS DES COMPTES	11
9.	FIXATION DE LA COTISATION ANNUELLE ET BUDGET 2018	11
10.	DEMISSIONS AU COMITE	12
11.	ELECTIONS AU COMITE	12
12.	REVISION DES STATUTS	12
13	DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES	13

# 64ème Assemblée Générale Pro Veytaux

#### SALLE DU CONSEIL COMMUNAL - VEYTAUX

Mesdames, Messieurs,

Le Président ouvre la 64<sup>ème</sup> assemblée générale à 19 heures. Au nom du comité, il souhaite la bienvenue à toutes et tous et il remercie les personnes qui se trouvent dans cette salle pour assister à nos débats. Il salue particulièrement les personnes suivantes:

Mme Aline Sandmeyer, Présidente du Conseil Communal

Mme la Syndique et Députée Christine Chevalley

M. Philippe Andler, délégué municipal et membre du comité

M. Igor Rinaldi, municipal, Veytaux

M. Arnaud Rey Lescure, municipal, Veytaux

M. Laurent Croset, Vice-Président de Pro Veytaux

Mme Lynn Dardenne, membre de l'AIT

Mesdames et Messieurs les invités en leur titre et fonction :

Mme Jocelyne Fossé, Présidente de la Gym dames

M. Cyril Teklits, Président de l'Uni-Hockey

M. Frédéric Pilloud, Directeur de l'ASR

Mme Nicole Pecora, Halte-garderie de Veytaux

M. Xavier Muller, membre du Ski-Club RN

M. Patrick Berdoz, membre de la société de tir Glion-Veytaux

Le Président tient à excuser les personnes suivantes, retenues par d'autres obligations :

- M. François Borcard, Caisse d'Epargne Riviera
- M. Nicolas Büchler, Président des intérêts de Glion
- M. Daniel Martin, Président de la société villageoise de Brent

Excusés également les Présidents des sociétés villageoises de Caux, Clarens, Les Avants et de Tavel.

# 1. ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour statutaire est détaillé sur l'écran. Le Président demande s'il y a une adjonction ou une modification à y apporter. Ce n'est pas le cas il passe au **point 2** de l'ordre du jour.

# 2. LA LISTE DES PRESENCES

Le Président prie chaque personne présente de bien vouloir signer et compléter la feuille des présences et ce avant la fin de l'AG.

# 3. PROCES VERBAL DE LA 63<sup>EME</sup> ASSEMBLEE GENERALE DU 20 AVRIL 2017

Un exemplaire de ce PV a été diffusé sur notre site dès fin avril 2017. Toutefois et si besoin est, il y a quelques exemplaires à disposition de tout un chacun à l'entrée de la salle. Le Président part du principe que tous ont pu en prendre connaissance et s'il n'y a pas de remarque, on peut l'adopter et passer au vote. Le PV est accepté à l'unanimité, avec les remerciements d'usage à son auteur.

# 4. RAPPORT DU PRESIDENT

A nouveau nous témoignons toute notre gratitude et nos remerciements s'adressant à notre syndique et députée Mme. **Christine Chevalley**, pour la mise à disposition de son caveau, pour sa présence aux différentes manifestations et à son engagement pour la culture. Son soutien via ses collègues municipaux, le personnel du greffe, de la forêt et de la voirie, nous est très précieux. Un merci particulier à Mme **Bernadette Ménetrey**, secrétaire du greffe.

Quant à l'apport financier que notre commune consent à nous accorder, il est tout simplement nécessaire et vital. Je profite également de remercier toutes celles et ceux qui apportent par leurs cotisations et leurs dons une manne indispensable à notre société.

Un grand merci à nos bénévoles occasionnels qui sont : (dans le désordre) :

Michel Blum, Albert Borloz, Tim Neynhaber, Stéphane Bollinger, Claude Jaton, Beat Grand, Stéphane Teklits, les membres de l'Uni-hockey et je réitère au nom de Pro Veytaux de chaleureux remerciements aux employés communaux, du bureau, de la voirie et de la forêt.

Il se peut que dans ma liste non-exhaustive j'aie omis de citer quelques personnes et je vous prie d'excuser toute omission de ma part.

Il m'appartient encore d'adresser notre reconnaissance à Police Riviera, via notre agent de proximité, M. **Jean-Marc Progin**, à la commission de la taxe de séjour, à Montreux-Riviera-Tourisme.

Ces propos pour adresser toute notre estime à toutes celles et ceux qui nous soutiennent financièrement et matériellement.

Et comme je l'ai mentionné l'année dernière, nous sommes toujours à la recherche de tout candidat pour venir rejoindre notre comité, mais il faudrait que la jeunesse se manifeste

sérieusement, car ils représentent l'avenir et on a besoin de sang neuf. Béat et Cyril ont répondus présents à notre appel!

Vous avez certainement pris connaissance en partie du programme 2018. Par ailleurs, nous avons la chance d'avoir le journal « *Le Veytausien* » en appui que notre commune édite et dans lequel vous trouverez les dates des différentes manifestations et une foule d'indications concernant d'une part la vie de la commune, ainsi que les potins du coin.

Avant de poursuivre les points de notre ordre du jour, j'aimerais tout d'abord rendre un hommage vibrant à Françoise, compagne de notre estimé ami et vice-président de notre société, fauchée dans un tragique accident. Françoise, un rayon de soleil était pour nous la joie de vivre qu'elle communiquait à tout un chacun. Elle était proche de notre association et nous gratifiait chaque année de la préparation de la pâte à crêpe. Laurent sache que nous sommes de tout cœur avec toi.

Est venu s'ajouter le décès du père de notre délégué municipal M. Philippe Andler à qui nous adressons notre vive sympathie.

Je prie l'assemblée de bien vouloir se lever et observer un moment de silence. Merci de votre compréhension.

Le **2 février**, la traditionnelle chandeleur a eu lieu au caveau avec accompagnement musical par notre guitariste-chanteur Daniel Dill qui a mis de l'ambiance à cette soirée.

Le 20 avril AG de Pro-Veytaux.

Le **6 mai** a eu lieu le marché aux fleurs au local des pompiers vu le temps incertain et nous sommes satisfaits de cette initiative qui sera reconduite.

Le **13 mai** ce fût la journée portes-ouvertes FMHL pour l'inauguration des lieux. La direction a fait appel à nouveau à nos services et sommes fiers de cette confiance témoignée. Notre équipe s'est fort bien tirée d'affaire, malgré la très nombreuse affluence (3 ou 4'000 personnes). Merci à toutes celles et ceux qui ont collaboré à cette occasion.

Les 9 et 10 juin, pièce de théâtre le « secret de la Fée Verte ». Affluence correcte quoique déficitaire.

Le **14 juin**, le concert de la fanfare l'Echo des Alpes de Glion n'a pas pu avoir lieu et aucune date de remplacement n'a été trouvée.

Le **1**<sup>er</sup> **août** en collaboration avec l'AIT, fête nationale au port de Territet nouvelle formule. En effet, un autre mode de service a été mis sur pied sans que nous soyons obligés de solliciter les commerçants qui jusque-là nous avaient soutenus. Beau succès grâce au temps. Les conditions pour 2018 sont à revoir en accord avec l'AIT.

Le **23 septembre**, organisation du repas de soutien de la fête au village 2018. Nous nous sommes occupés de la cantine. Gros succès.

Le **18 octobre**, soirée jazz avec le Cosa Nostra Jazz Band. Malgré la qualité exceptionnelle des artistes, elle fût décevante de par la faible audience et nous restons positifs pour la suite.

Les **20** et **21 octobre**, la raisinée et brisolée à l'affiche. Participation plus qu'acceptable, grâce à une température clémente. Belle ambiance. Plus de 20 kg de châtaignes ont été consommées.

Le **14 décembre**, Noël de Pro Veytaux avec un père Noël qui a fait un long trajet pour nous rejoindre. Beaucoup de plaisir avec les enfants des écoles qui se produisent et bravo aux maîtresses qui se donnent de la peine pour nous donner un aperçu des chants et danses appris pour l'occasion et notre pasteur a apporté avec lui son conte qui nous rappelle que la période de Noël est à nos portes. Repas préparé par Georges Christin qui a régalé les participants. Cerise sur le gâteau, nous avons pu vous proposer une tombola riche en bonscadeaux avec la participation bénévole de notre animateur Gil Aubert que je remercie vivement. Notre amie dame-orchestre « Fidèle » (c'est son nom) a clôturé la soirée avec ses interprétations entraînantes.

Le **24 décembre** et pour finir l'année, la veillée de Noël à la chapelle qui s'achève en apothéose au caveau avec son traditionnel vin chaud.

Voilà brièvement pour 2017 les activités dans lesquelles nous étions confrontés. Je n'ai pas parlé des manifestations organisées par les sociétés locales du fait que nous ne sommes pas impliqués.

Il est temps maintenant de poursuivre notre ordre du jour.

# 5. RAPPORT DU CAISSIER

La parole est donnée à **Michel Wicht**, notre caissier. Après les salutations d'usage, notre caissier, Michel Wicht, nous prie de bien vouloir consulter la feuille de l'exercice 2017 - budget 2018.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Vous avez tous reçu un exemplaire des comptes 2017 et du budget 2018 de Pro Veytaux.

Il ressort de ce document que les recettes de l'exercice 2017 se sont élevées à Fr.18'204.50 et les dépenses à Fr. 11'092.55 laissant ainsi apparaître un excédent de recettes de Fr. **7'111.95**.

Le montant du **subside** de la taxe de séjour est de Fr. 4'560, --. Il est constitué d'un subside fixe de Fr. 3'000, -- et d'un subside variable de Fr. 1'560, -- fixé en fonction du résultat des diverses manifestations organisées par Pro Veytaux au cours de l'année précédente.

Ainsi, les frais relatifs à la soirée de Jazz, au country Festival et au Mini Chili & Beers Festival qui ont occasionnés un excédent de dépenses total de Fr. 2'401,35 en 2016, ont été subsidiés à hauteur de 65 % par le subside de la taxe de séjour, soit Fr. 1'560, --.

Le subside de la Commune de Veytaux reste inchangé à Fr. 2'500, --. Nous tenons ici à remercier chaleureusement la Commune de Veytaux pour son précieux soutien.

Les **cotisations** versées par les membres de Pro Veytaux se sont élevées à un montant record en 2017 de Fr. 6'032, -- contre 3'844, -- en 2016. Cette augmentation exceptionnelle

est à mettre au compte de notamment 3 dons de particuliers et, également au fait que nous avons envoyés les avis de cotisations déjà au mois de décembre 2016. (Période peut-être plus favorable pour les cotisants). Ainsi, nous avons eu 155 membres cotisants pour l'année 2017 soit une cotisation moyenne de Fr. 38.90 contre 114 cotisants pour une moyenne de Fr. 33,72 pour 2016.

Je remercie vivement tous les membres qui nous soutiennent et nous permettent ainsi d'organiser nos animations et nos manifestations tout au long de l'année.

La **vente des fleurs** est en diminution : le chiffre d'affaires s'est élevé à Fr. 2'335, -- contre Fr. 2'590, -- en 2016. Elle laisse quand même un bénéfice de Fr. 487, -- après déduction de l'achat des fleurs et des frais de collation accordées aux bénévoles.

Le résultat de la **Chandeleur** est réjouissant (Fr.353.85). Ce résultat s'explique principalement par le fait que nous avons renoncé à une animation musicale qui occasionne des frais sans attirer plus de monde.

L'édition 2017 de la Brisolée/Raisinée (ou **Braisinée**) se chiffre par un excédent de recettes de Fr. 877, --. Ici aussi, une animation musicale n'entraîne pas un plus, les personnes participants à cette manifestation préfèrent parler entre elles dans un calme relatif.

Les **portes ouvertes de FMHL** qui ont attirés bien du monde nous ont permis de faire un chiffre d'affaires entre boissons et restauration de plus de Fr. 14'000, --. Après déduction des frais de marchandises et des participations accordées aux sociétés qui nous ont aidées (Gym Dames, Uni-Hockey et Sté de Tir Glion Veytaux), ainsi qu'une participation pour la Fête au Village 2018, Pro Veytaux réalise un joli petit boni de Fr. 1'501.90.

Pour ce qui concerne les **dépenses** qui se sont élevées à Fr. 11'092.55, elles ont été globalement bien maitrisées. Seuls le poste «Réceptions, concerts, assemblée générale », est en croissance, principalement en raison de l'augmentation du nombre de séances du comité et des agapes servies à l'assemblée générale et aux diverses manifestations.

Le **Noël de Pro Veytaux** reste le poste le plus onéreux avec Fr. 3'923.50 de dépenses pour près de 80 repas servis avec boissons et animations.

Le point négatif de l'exercice 2017 reste l'organisation du concert de Jazz (Cosa Nostra Jazz Band) qui, malgré une prestation de très bonne qualité, n'a attiré que 77 personnes et qui se solde par un déficit de Fr. 1'424.55.

En ce qui concerne la fortune de Pro Veytaux, elle s'élève à Fr. 13'938.30 au 31 décembre 2017 et se répartit comme suit :

Caisse d'Epargne Riviera 1.1000.2448	Fr. 855.30
CCP 18-1145-3	Fr. 12'728.45
Caisse	Fr. 660.60
Parts Territet-Glion	Fr. 500.00
Stock boissons	Fr. 1'058.95

Passifs transitoires (Coti 2018 reçues en 2017) Fr. -1'865.00

TOTAL Fr. 13'938.30

soit en augmentation de Fr. 7'111.95 par rapport au 31 décembre 2016, montant conforme à l'excédent de recettes de l'exercice 2017.

Pour mémoire, le compte Fonds de réserve pour « la Fête du Village » se monte à Fr. 15'412.45 au 31.12.2017 qui est en forte augmentation par rapport à 2016 principalement par le fait d'encaissements reçus pour le repas de soutien à la Fête au village 2018 organisé en septembre 2017. Voilà, juste un petit mot pour le budget 2018 qui laisse apparaître un excédent de recettes de Fr. 3'000, --.

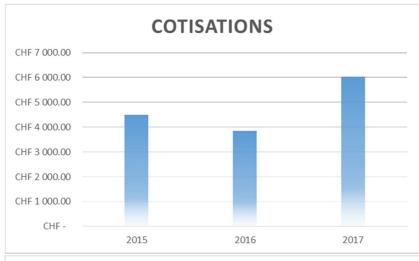
Je vous remercie de votre attention et reste à votre disposition pour d'éventuelles remarques ou questions.

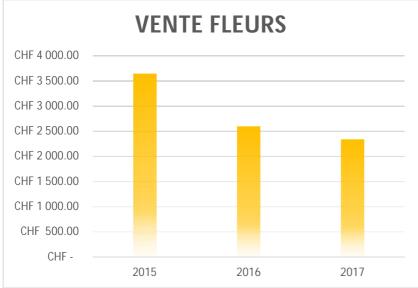
Le Président remercie et félicite le caissier pour son excellent travail.

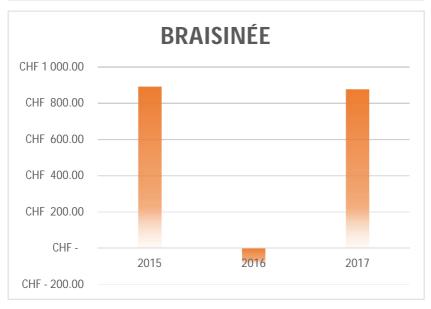


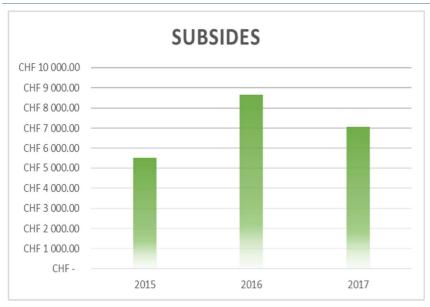
Paella confectionnée par Fernando lors de notre souper annuel le 14 juillet 2017 sur la place du village en remerciement à toutes celles et ceux qui nous ont aidé.

# Graphiques d'illustration recettes:

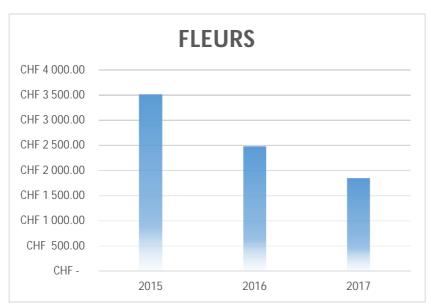


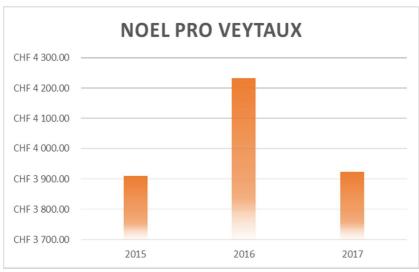


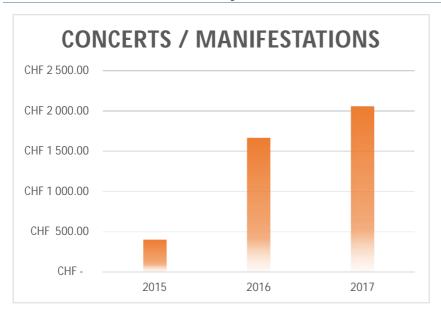




# Graphiques d'illustration dépenses:







#### 6. RAPPORT DES VERIFICATEURS DES COMPTES

Les vérificateurs nommés en 2017 étaient :

1ère vérificateur : M. Dominique Panissod
 2ème vérificateur : M. Blaise Chappuis
 Suppléant : M. Philippe Rusillon

Le Président demande au rapporteur, M. **Dominique Panissod**, de nous donner lecture de son rapport<sup>1</sup>.

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

La commission chargée d'examiner les comptes de la Société de Développement de PRO VEYTAUX pour l'exercice 2017, s'est réunie le 4 avril 2018 au domicile de M. Michel Wicht, caissier, à Veytaux, afin de procéder au contrôle des comptes de la Société.

Un pointage minutieux des principales pièces comptables, les vérificateurs ont constaté une parfaite concordance des chiffres avec les pièces justificatives présentées. Ils purent également vérifier que la gestion des comptes est judicieusement traitée avec le souci d'offrir un maximum de prestations avec les moyens financiers à disposition et peuvent féliciter le caissier et le Comité du souci de maintenir les finances de la Société de manière saine.

Il est réjouissant de voir un résultat très positif dû principalement aux facteurs suivants :

- ➤ Le subside de la taxe de séjour a été augmenté pour tenir compte des pertes de l'exercice précédent + CHF 1'560.-,
- ➤ Le nombre de cotisants a augmenté de 60 membres (190 cotisants) alors que la moyenne des cotisations versées est restée stable + CHF 2'188.-. De plus, l'appel du paiement des cotisations s'est fait nettement plus tôt dans l'année.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Le rapport complet, original et faisant foi est déposé auprès de notre caissier, M. Michel Wicht

Le stock des boissons, essentiellement de la bière et du vin pour un montant de CHF 1'058.95 correspond bien à la valeur réelle de potentiel de vente.

En conséquence, les vérificateurs soussignés proposent à l'Assemblée :

- D'accepter les comptes tels qu'ils sont présentés, montrant un capital de CHF 13'938.30 composé de :
  - Du compte à la Caisse d'épargne Riviera de CHF 855.30
  - Du compte CCP de CHF 12'728.45
  - De l'argent en caisse de CHF 660.60 (au 31.12.2017)
  - Des parts du Territet-Glion de CHF 500.- (2 parts)
  - Du stock de boissons de CHF 1'058.95
  - D'un passif transitoire de CHF 1'865.- correspondant aux cotisations 2018 déjà versées permettant d'atteindre un excédent de recette de CHF 7'111.95

Le fond de réserve pour la Fête au Village se monte à CHF 15'412.45 (au 31.12.2017)

- 2. De donner décharge au Caissier pour l'exercice 2017
- 3. De relever la commission de son mandat.

Veytaux, le 6 avril 2017, pour la commission de vérification, signé par le 1<sup>er</sup> vérificateur soit M. **Dominique Panissod** et par le 2<sup>ème</sup> vérificateur soit M. **Blaise Chappuis**.

Le Président demande à l'Assemblée d'accepter les comptes 2017 tels que présentés et d'en donner décharge à M. **Michel Wicht** qu'il remercie et le félicite pour son excellent travail. Le Président remercie les vérificateurs des comptes. Pas d'autre remarque et la parole n'est pas demandée.

# 7. DISCUSSION, APPROBATION DES RAPPORTS ET DECHARGE AU COMITE

Le président procède aux votes des différents rapports. Il demande à l'assemblée d'accepter les comptes 2017 tels que présentés et d'en donner décharge au caissier M. Michel Wicht. Il le remercie et le félicite pour son excellent travail. Il n'y a pas de question ni de remarque.

#### 8. NOMINATION DES VERIFICATEURS DES COMPTES

Mme. **Dominique Panissod** ayant terminé son mandat, pour **2018** sont nommés :

1<sup>er</sup> vérificateur : M. Blaise Chapuis
 2<sup>ème</sup> vérificateur : M. Philippe Russillon
 Suppléant : Mme Aline Sandmeyer

Les vérificateurs sont nommés et acceptés à l'unanimité par l'Assemblée.

#### 9. FIXATION DE LA COTISATION ANNUELLE ET BUDGET 2018

La cotisation depuis l'année dernière est fixée à CHF 20.00, donc statu quo. Sachez que les dons éventuels sont d'ailleurs forts appréciés. Celle des sociétés restera à CHF 50.00.

Le budget 2018 prévoit un excédent de recettes de l'ordre de **Fr. 5'000.00**. Les autres postes demeurent stables par rapport aux comptes 2017.

Le Président remercie M. Michel Wicht pour son budget et son analyse.

Le Président passe au vote. Budget et cotisations sont acceptés à l'unanimité.

# 10. DEMISSIONS AU COMITE

Le comité est composé à l'heure actuelle de 11 membres et selon les statuts, les élections ont lieu tous les 2 ans, la dernière ayant eu lieu en 2017. A ce jour il présente l'effectif suivant :

Président : Pierre-Louis Henchoz

• Vice-président : Laurent Croset

Secrétaire : John Grandchamp, ad intérim

Caissier : Michel Wicht

• Intendants: John Grandchamp et Maxim Meili

Membres: Chantal Teklits, Khrissy Clément, Pascal Ruch, Marlène Cailler,

Svetlana Borisova ainsi que Philippe Andler, délégué municipal.

#### 11. ELECTIONS AU COMITE

Pour étoffer notre effectif : M. Cyril Teklits, Béat Grand et Stéphane Bollinger sont d'accord de nous rejoindre sans oublier notre consultante-conseillère qui en la personne de Mme. Rosita Vittoria Oppizzi met tout son savoir et professionnalisme à disposition et nous la remercions particulièrement.

Président : John Grandchamp

• Vice-président : Philippe Andler, délégué municipal

Secrétaire : Marlène CaillerCaissier : Béat Grand

Intendant : Maxim Meili, Stéphane Bollinger

Membres: Chantal Teklits, Pascal Ruch, Khrissy Clément, Marlène Cailler,

Cyril Teklits et Svetlana Borisova.

Le Président demande à l'assemblée d'approuver le nouveau comité qui entrera en fonction dès le 1<sup>er</sup> mai de cette année.

S'il y a d'autres personnes prêtes à s'investir dans la vie associative de notre village. Elles seront les bienvenues et chaleureusement accueillies. Pierre-Louis Henchoz ainsi que Laurent Croset sans oublier Michel Wicht nous ont promis de nous prêter main forte si besoin est.

#### 12. REVISION DES STATUTS

Depuis 1973 les statuts n'ont pas été mis à jour et avec le changement de présidence il était opportun de le faire ; le Président laisse à John Grandchamp le soin de présenter les modifications proposées par le comité sur l'écran.

Les nouveaux statuts ont été approuvés à l'unanimité par l'assemblée et ceux-ci entreront en vigueur le 1<sup>er</sup> mai de cette année<sup>2</sup>.

#### 13. DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

En réponse à l'interpellation de M. **Michel Blum**, concernant l'annulation du match aux cartes, le Président informe qu'une solution est en voie d'être trouvée en association avec le Tea-room des Laurelles et ce pour le mois d'octobre. De plus amples informations suivront quant à la date précise.

M. John Grandchamp³, vice-président de la FEVI18 nous fait un bref résumé de l'avancement des

travaux et informe que les décors sont quasi terminés et que la programmation musicale est connue : 6 groupes animeront les deux scènes prévues ; il invite l'assemblée à consulter le site de la fête.

Afin de ne rien laisser au hasard, il cède la parole à Mme **Anne-Laure Daboczi**, responsable de la production musicale de la FEVI18, afin qu'elle puisse donner de plus amples détails concernant les groupes invités les 22 et 23 juin 2018.

M. **Jean Olsommer** réitère son désir de continuer à apporter ses services au profit de l'association.

Madame la syndique, Mme **Christine Chevalley**, remercie chaleureusement le Président sortant et réitère son soutien au Président entrant ; elle ajoute qu'elle remercie l'association pour la qualité de ses

manifestations et lui souhaite beaucoup de plaisir pour les suivantes.

Figurines suisses-alémaniques:

Rose Schilte Eichel Schelle

Jeu suisse-alémanique:

Jeu français:

As Roi Ober As Roi Dame

Under Bannière Neuf

Huit Sept Six Huit Sept Six

La parole n'étant plus demandée, le Président remercie tous les participants et clôt l'Assemblée à 20 heures 20.

# Suite de la soirée

Nous avons le plaisir d'accueillir notre invité M. Frédéric Pilloud, Directeur de l'ASR, nous présente en avant-première public le nouveau véhicule des forces de l'ordre : le poste mobile. Il est accompagné par les membres de police population.

A l'issue de cette présentation, le Président invite l'assemblée à rester et partager comme toujours une petite collation et le verre de l'amitié.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> En annexe les nouveaux statuts au 1<sup>er</sup> mai 2018

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Selon les statuts de Pro Veytaux, art. 9.2. le Président de la fête doit faire un rapport devant le comité sur le plan de la manifestation et régulièrement sur son évolution ainsi que du budget ; cette présentation remplit ces conditions.

# QUE VIVE VEYTAUX! QUE VIVE PRO VEYTAUX!

Pierre-Louis Henchoz Président John Grandchamp Secrétaire ai

Fait à Veytaux, le 28 avril 2017

# **ANNEXE**

# ASSOCIATION PRO VEYTAUX

# STATUTS

#### **Article premier**

Conformément aux dispositions prévues par le Code civil suisse, articles 60 et suivants, l'association PRO VEYTAUX s'est constituée à Veytaux, en 1955.

# BUT - SIEGE

#### Article 2

L'association Pro Veytaux a pour but l'agrémentation du village. Elle s'intéresse en outre aux activités sociales et culturelles s'exerçant à Veytaux par la promotion, le soutien, l'encouragement ou l'organisation de manifestations, cours, expositions, conférences, concerts, etc. Elle n'a pas de but lucratif et est apolitique. Son siège est à Veytaux.

# SOCIETAIRES

#### **Article 3**

L'association reçoit comme membre toute personne s'intéressant à la commune et au village de Veytaux et ayant cotisé pour l'année en cours.

# **RESSOURCES**

#### **Article 4**

L'association utilise les moyens à sa disposition pour assurer ses revenus.

# ORGANISATION

# **Article 5**

Les organes de l'association sont :

- 5.1. L'assemblée générale
- 5.2.. Le comité

- 5.3. La commission « Fête au village »
- 5.4. Les autres commissions
- 5.5. Les contrôleurs

# ASSEMBLEE GENERALE

#### Article 6

L'assemblée générale est le pouvoir suprême de l'association. Ses attributions sont les suivantes :

- 6.1. La nomination des scrutateurs
- 6.2. L'élection du comité
- 6.3. L'élection du Président
- 6.4. L'élection de 2 contrôleurs et d'un suppléant
- 6.5 L'approbation des rapports de gestion
- 6.6. L'approbation des comptes annuels
- 6.7. Fixation de la cotisation annuelle
- 6.8. L'exclusion de sociétaires
- 6.9. La révision des statuts
- 6.10. La dissolution de l'association
- 6.11. L'assemblée générale ordinaire a lieu chaque année dans le courant du premier semestre. Les membres sont convoqués par avis publié dans le journal de « le Veytausien », par courriel et par avis affiché au pilier public de la commune au moins dix jours avant l'assemblée. La convocation comporte l'ordre du jour.
- 6.12. Des assemblées extraordinaires peuvent être convoquées par le comité ou sur la demande du cinquième au moins des sociétaires.
- 6.13. L'assemblée générale est régulièrement constituée quel que soit le nombre des membres présents.
- 6.14. Chaque sociétaire a droit à une voix. Les décisions sont prises à la majorité absolue des membres présents. En cas d'égalité des voix, celle du Président est prédominante.

Les élections et nominations ont lieu au vote à mains levées et à la majorité relative. Si la majorité de l'assemblée en exprime le désir, le vote peut avoir lieu au scrutin de liste.

6.15. Le secrétaire établit le procès-verbal et consigne les décisions de l'assemblée. Les procès-verbaux sont signés par le Président et le secrétaire.

# COMITE

# **Article 7**

Le comité est le pouvoir exécutif de l'association. Il décide en général de toutes les affaires qui ne rentrent pas dans les attributions de l'assemblée générale.

- 7.1. Il établit et présente un rapport de gestion annuel et les comptes.
- 7.2. Le comité se compose au moins de cinq membres, ainsi que le Président, élus pour deux ans et rééligibles.
- 7.3. Un siège est attribué au représentant des autorités de Veytaux suivantes.
- 7.4. A l'exception du Président, élu par l'assemblée générale, le comité se constitue luimême en désignant le vice-président, le secrétaire, le caissier.
- 7.5. Le comité ne siège valablement que si la majorité de ses membres sont présents.
- 7.6. L'association est valablement engagée par les signatures collectives à deux, du Président et du secrétaire ou du caissier. Ceux-ci doivent toutefois déléguer leurs pouvoirs pour tout ce qui est en rapport avec l'organisation de la Fête au village aux Présidents et au caissier de ladite commission.
- 7.7. Le secrétaire rédige les procès-verbaux des assemblées du comité qui seront signés valablement par celui-ci après approbation du comité.
- 7.8. Le comité peut, à la majorité, exclure un de ses membres si celui-ci n'a pas montré de l'intérêt pour l'association ou qu'il a fait preuve de mauvaise conduite.
- 7.9. Le caissier tient les comptes avec soin et exactitude. Il gère les fonds de réserve. Les fonds de réserve ne peuvent être utilisés à d'autres buts que ceux pour lesquels ils ont été constitués.

# COMMISSIONS

#### **Article 8**

A l'exception des présidents de commissions, nommés par le comité, les commissions s'organisent elles-mêmes.

8.1. Le président de commission s'entoure au moins de deux personnes de son choix pour former la commission dont il est chargé. Ces personnes seront autant que possible recherchées auprès des membres de l'association ou des membres des sociétés représentées au comité. Le président remet au comité la liste nominative des membres de sa commission. La commission établit un plan de travail, si nécessaire un plan

- financier. Ces pièces sont présentées au comité par le Président de la commission pour approbation.
- 8.2. Le président remet au comité un rapport d'activité de sa commission à chaque fin d'année pour les commissions permanentes ou pour les commissions temporaires au terme de leur activité.

# COMMISSION « FETE AU VILLAGE »

#### **Article 9**

Le comité de Pro Veytaux désigne pour l'organisation d'une fête au village, un président choisi si possible parmi ses membres.

- 9.1. Le Président s'entoure au moins de quatre personnes, pour former la commission dont il est chargé. Cette commission s'organise elle-même.
- 9.2. Ces cinq personnes (appelées : le Conseil de la Fête) seront autant que possible recherchées auprès des membres de l'association et des membres des sociétés représentées au comité. Le Président remet au comité la liste nominative des membres de sa commission. La commission établit un plan de travail et un plan financier. Ces pièces sont présentées au comité de Pro Veytaux à titre d'information.
- 9.3. Le conseil de la fête au village peut désigner autant de personnes que nécessaire à la préparation de la fête.
- 9.4. Outre le plan financier, elle décide la répartition du bénéfice provenant de celle-ci.

Les comptes de la fête seront vérifiés conformément à l'article 10 point 1.

#### CONTROLEURS

#### Article 10

Les contrôleurs et leurs suppléants seront élus par l'assemblée générale et rééligible. Ils seront choisis en dehors des membres des commissions.

10.1 Ils vérifient les comptes de l'association et présentent un rapport à l'assemblée générale.

# **DISPOSITIONS GENERALES**

#### **Article 11**

L'année comptable correspond à l'année civile.

#### Article 12

L'organe de presse est le journal « Le Veytausien » ainsi que le site de Pro Veytaux.

#### **Article 13**

Les membres sont exonérés de toute responsabilité personnelle quant aux engagements financiers de l'association.

# **DISPOSITIONS FINALES**

#### **Article 14**

La Dissolution de l'association ne pourra être décidée que par l'assemblée générale.

- 14.1. Cette assemblée ne pourra délibérer que si elle compte au moins les deux tiers des membres de l'association. La dissolution doit être votée et acceptée par les deux tiers des membres présents.
- 14.2 En cas de dissolution, l'avoir disponible de l'association sera mise en mains de la Municipalité qui le gérera en tant que fonds indéniable jusqu'à constitution d'un nouvel organisme ad hoc.
- 14.3. Si dans les dix ans suivant la dissolution de l'association, un nouvel organisme n'est pas constitué, la Municipalité disposera du fonds géré et l'utilisera dans un but d'agrément pour Veytaux.

# **Article 15**

Les présents statuts entrent en vigueur dès leur adoption. Ils annulent les statuts précédents.

Adoptés à l'assemblée générale à Veytaux, le 26 avril 2018.

Le Président :

.-L. Henchoz

Le Secrétaire :